

Mise en ligne : 6 décembre 2016.
Dernière modification : 26 avril 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD (SEFAN), Fedhala

S.A., mai 1918 p. 50 ans.

CONSTITUTION

Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1918)

Cap. 2.000.000 de fr. en 20.000 act. de 100 fr. Siège à Paris, 121 *bis*, r. de la Pompe.
Conseil : MM. Bons ¹, de Cerjat ², Chavarel ³, Dal Piaz [Cie gén. transatlantique],
[Jean] Guibert, [Jean] Hersent [travaux publics], Mesnier [SCAC]. Statuts chez
M^e Moyne, Paris. — *La Loi*, 15 juin.

Le poisson congelé

(*Le Sémaphore algérien*, 19 septembre 1919)

.....
La « Vigie marocaine » signale la prochaine installation par les soins de MM. Menier
et Hersent, à Fedhala, petit port situé un peu au nord de Casablanca, d'un frigorifique
pour la congélation du poisson et du porc, en vue de l'exportation en France de ces
deux articles d'alimentation très abondants au Maroc.

MOUVEMENT FRIGORIFIQUE FRIGORIFIQUES ET DENRÉES FRIGORIFIÉES (*Revue générale du froid*, février 1920)

Colonies françaises.

Au Maroc, la Société frigorifique de l'Afrique du Nord construit à Fedalah un
entrepôt prévu pour permettre la conservation de 15 tonnes de poisson. La machinerie
frigorifique, fournie par la Société Dyle et Bacalan, du système à ammoniac et d'une
puissance de 160.000 frigories/heure, permettrait de plus la fabrication de 25 tonnes de
glace par jour.

¹ Gabriel Bons : né en 1861 à Bourges, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur (1899),
ingénieur civil, maire de Laferrière, délégué financier colon d'Aïn-Temouchent (1907-1920), commissaire
du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, administrateur du Tramway d'Oran à Hammam-Bou-
Hadjar et de l'éphémère Société d'importation des produits d'alimentation du Levant (1922-1923)(affaire
Charavel).

² Gaston de Cerjat : administrateur de Dyle et Bacalan. Frère aîné de Charles de Cerjat, de la Banque
impériale ottomane.

³ Frédéric Charavel : ingénieur, fondateur des Glacières de l'alimentation. Siège à Paris, 112 à 122, av.
Félix-Faure. Usine à Pantin.

ASSOCIATION FRANÇAISE DU FROID
ADHÉSIONS NOUVELLES
Membres titulaires
(*Revue générale du froid*, mars 1920)

SOCIÉTÉ DES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD, 116, avenue Félix-Faure, Paris (15^e). Administrateur-directeur : M. Frédéric Charavel. — Présentée par MM. Maurice Boucherie et E. Gouault.

MOUVEMENT FRIGORIFIQUE
FRIGORIFIQUES ET DENRÉES FRIGORIFIÉES
(*Revue générale du froid*, mars 1920)

Colonies françaises.

Au Maroc, la Société des Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord, qui vient de porter son capital à 3.500.000 francs, poursuit, avec la plus grande activité, la construction de son entrepôt frigorifique de Fedhala. Cet établissement sera spécialement installé pour la réfrigération et la conservation du poisson, l'abattage des porcs et leur transformation en salaisons et conserves, et la fabrication de la glace.

Cette même société projette, par ailleurs, la construction à Oran (Algérie) d'un entrepôt plus particulièrement destiné à l'abattage et à la congélation des moutons et des porcs.

SOCIÉTÉS NOUVELLES
Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*Revue générale du froid*, avril 1920)

Siège : 116, avenue Félix-Faure, Paris (15^e). Objet : création d'abattoirs industriels et d'entrepôts frigorifiques en Algérie, au Maroc, en Tunisie. Capital : 2.000.000 de francs. Conseil d'administration : MM. L. Mercier ⁴, président ; J. Mesnier, vice-président ; Frédéric Charavel, administrateur délégué ; G. Bons, G[aston] de Cerjat, J. Dal Piaz [Cie gén. transatlantique], J. Guibert [adm. Sté minière franco-africaine], J. Hersent [BTP], Fould ⁵, administrateurs.

LES FRIGOS EN AFRIQUE DU NORD
(*Revue générale du froid*, février 1921)

La Société des entrepôts de l'Afrique du Nord poursuit avec activité la construction de son entrepôt frigorifique de Fedhala. Cet établissement, situé au bord de la mer, sera relié à la voie ferrée de Casablanca à Rabat par un embranchement spécial qui

⁴ Louis Mercier (1856-1927) : président des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, etc. Voir :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

⁵ Charles Fould : Dr en droit, l'un des administrateurs délégués des Hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey.

permettra le transport direct des marchandises au quai d'embarquement. On compte, dès la mise en marche de l'établissement, y traiter environ 40 porcs par jour pour débiter, lesquels seront transformés entièrement en salaisons et en conserves. On y réfrigèrera, en outre, 15 à 20 tonnes de poisson par jour, on y produira une cinquantaine (le tonnes de glace par 24 heures. On compte ultérieurement entreprendre la conservation des œufs, ainsi que la congélation de la volaille et du gibier. On espère que l'aménagement de cet établissement sera terminé dans le courant de l'automne prochain.

INSTALLATIONS FRIGORIFIQUE
en cours de construction ou projetées
(*Revue générale du froid*, novembre 1921)

Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord

La Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord a ouvert et mis en marche ses entrepôts 2 construits à Fedhala (Maroc).

Le 12 juillet dernier, la fabrication de la glace a été commencée et les livraisons aux consommateurs des villes du Maroc et à la Marine se sont faites aussitôt et s'étendent tous les jours.

Les chalutiers qui vont pêcher sur les côtes du Maroc trouveront maintenant à s'approvisionner en glace à Fedhala sans être obligés de transporter celle-ci de France, évitant les frais de transport et la fonte.

Au commencement d'octobre, la partie des Entrepôts de Fedhala, réservée à la réfrigération du poisson, a été ouverte à la réception de ce dernier ; les chalutiers ont commencé à apporter leurs pêches.

Celles-ci sont mises en chambres froides après : a) lavage du poisson à l'eau de mer ; b) vidage pour les espèces devant subir cette opération ; c) mise en casiers à raison de 20 kg par casier avec couverture de papier sulfurisé et de glace, placés sur les chariots aériens et poussés dans les chambres de réfrigération. Après un séjour de quelques heures, ces casiers sont mis dans des caisses contenant chacune deux casiers de 20 kg avec glace dessous et dessus ; ces caisses sont fermées par un couvercle et enfin placées dans les chambres de conservation.

La première expédition a été faite le 20 octobre par le *Volubilis* qui apporta à Bordeaux 154 caisses, dont 104 ont été vendues à Bordeaux même et 50 ont suivi sur Paris, où elles ont été vendues avec faveur aux halles. La deuxième expédition a eu lieu le 7 novembre et a compris environ 500 caisses.

Le poisson est — dit-on — admirable de fraîcheur et arrive dans des conditions de conservation absolument remarquables.

Les expéditions vont se succéder de dix en dix jours et atteindront, dans quelques semaines, une importance estimée pour les débuts à 120 tonnes de poisson par mois.

Cette quantité sera fortement dépassée dans l'avenir, la capacité de réfrigération des chambres froides étant de 15.000 kg par jour.

Ces entrepôts, construits sur les plans et sous la direction de M. Frédéric Charavel, ingénieur, directeur général des Glacières de l'Alimentation, à Paris, vont donc entrer en pleine activité ; leur fonctionnement répond entièrement à ce que l'on pouvait attendre d'une installation faite sous une direction aussi expérimentée en la matière ; le matériel frigorifique a été livré par la Société Dyle et Bacalan, dont la renommée comme constructeur est une assurance certaine de bon fonctionnement.

Diverses parties de ces entrepôts très importants restent à mettre en activité, telles sont : l'abattoir industriel établi spécialement pour les porcs, leur transformation en

salaisons et conserves ; les chambres de conservation des œufs et celle de congélation de la volaille et du gibier.

Nous ferons connaître par la suite le développement au Maroc de ces entrepôts, qui sont appelés à prendre une très grande place dans l'alimentation des marchés français et marocains.

Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*Revue générale du froid*, mai 1922)

Le siège est transféré du 121 *bis*, rue de la Pompe, au 12, rue du Général-Foy, à Paris.

Société des Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*Revue générale du froid*, juin 1922)

Le capital est porté de 4.500.000 fr. à 4.600.000 fr. par l'émission au pair de 1.000 actions de 100 fr.

SOCIÉTÉ DES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 4,6 MF.
Siège social : PARIS, 12, r. du Général-Foy
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 974)

Conseil d'administration

MERCIER (Louis), 248, r. de Rivoli, Paris ; pdt ;
HERSENT (Jean), 8, pl. Malesherbes, Paris ; v.-pdt ;
CHARAVEL (Frédéric), 132, av. Victor-Hugo, Paris ; adm. délégué ;
BONS (Gabriel), 1, bd Montmorency, Paris ;
CERJAT (Gaston de), 11, bd Lannes, Paris ;
DAL PIAZ (John), 5, r. de Téhéran, Paris ;
FOULD (Charles), 29, av. Hoche, Paris ;
GUIBERT (Jean), 7, r. Édouard-Detaille, Paris ;
PARISOT (E.), 45, *bis*, r. du Parc-de-Clagny, Versailles.

Commissaires aux comptes

DENIEL ⁶, r. Henri-Martin, Paris ;

⁶ Oscar Deniel (1851-1929) : il fait carrière dans l'administration pénitentiaire en Guyane de 1878 à 1900 et entre dans l'histoire pour sa surveillance vexatoire du capitaine Dreyfus. Toutefois, il obtient la Légion d'honneur en 1919 pour sa lutte contre quatre épidémies ayant ravagé le bagne :

« On ne remplit pas impunément d'aussi périlleuses missions sans être, à son tour, victime d'un climat malsain et meurtrier ; aussi ai-je contracté en Guyane, en l'espace de 22 ans, la fièvre jaune, les fièvres paludéennes, l'hypertrophie du foie et une maladie de l'estomac, dont je ne suis pas encore guéri malgré quatre séjours à Vichy ».

Sa sœur ayant épousé Fernand Monvoisin, il le suit comme administrateur aux Mines de cuivre de San Planton (Espagne) et commissaire aux comptes de Dyle & Bacalan et des Mines de Malfidano (Sardaigne). En outre, commissaire aux apports de la Société d'éclairage et de force par l'électricité de Tiaret (1903), administrateur des Chemins de fer électriques du Jura (1917) et commissaire aux comptes des Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord. (C.K. et A.L.).

PINTA, r. de Rivoli, Paris.

Capital social. — 4,6 MF en 46.000 act. de 100 fr. À l'origine : 2 MF ; porté en juin 1919 à 3,5 MF, ensuite à 4,6.

Parts bénéficiaires. — 3.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. ; le surplus : 10 % au conseil, 50 % aux act., 30 % aux parts, 10 % au personnel dirigeant.

La Compagnie des frigorifiques de l'Afrique du Nord à Fédhala
LA FRANCE AU TRAVAIL

Une conférence de M. Georges Hersent
sur le Maroc économique

(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1923)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Maroc_eco_1922-Hersent.pdf

Cette société a été constituée fin 1916, au capital de 4.500.000 francs.

Son développement dépend de celui du port de Fédhala : elle a commencé, en effet, la fabrication des conserves de poisson, puis s'est consacrée aux conserves de viandes, fruits, etc.

C'est une affaire de grand avenir, montée d'une façon scientifique et moderne et qui ne peut manquer de prospérer.

L'industrie frigorifique au Maroc

(*Revue générale du froid*, décembre 1923-janvier 1924)

Deux sociétés exploitent actuellement des frigorifiques au Maroc, ce sont :

1° La « Société des Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord », à Fédalah. Le frigorifique de cette firme comporte 21 salles froides occupant une superficie de 3.200 m² et cubant environ 9.600 m³.

2° La « Société marocaine agricole du Jacma »

.....

Ces deux firmes, pour le moment, n'utilisent leurs installations que pour leurs besoins propres, soit pour l'abattage, par jour, de dix porcs aux entrepôts frigorifiques de Fédalah et deux porcs à la Société du Jacma.

Sont à signaler, à côté de ces établissements, deux autres installations frigorifiques importantes, savoir :

1° L'installation frigorifique de la « Société des Abattoirs municipaux et industriels du Maroc »

.....

2° L'usine de salaisons de la « Société des Éleveurs marocains »

.....

Il est question enfin d'installer un frigorifique au marché central de Casablanca (*M. O.*, 19 décembre 1923).

(*Archives commerciales de la France*, 6 septembre 1924)

Paris. — Modification. — SOC. des ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD, 12, Général-Foy. — Capital réduit de 4.600.000 fr. à 1.150.000 fr. — 25 juil. 1924. — *Loi*.

Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*La Revue générale du froid*, novembre-décembre 1924)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 60, rue de Londres, réunis le 28 octobre en assemblée extraordinaire, ont ratifié l'augmentation du capital social, porté de 1.150.000 francs en actions de 100 francs, à 3.340.000 francs, par la création de 4.380 actions de 500 francs qui ont été remises par compensation aux créanciers de la société.

Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1925)

Les comptes de l'exercice 1924 qui seront soumis à l'assemblée du 30 juin font ressortir un déficit d'environ 100.000 fr.

À l'assemblée extraordinaire qui sera tenue à la suite, le conseil proposera de porter le capital de 3.340.000 fr. à 4.790.000 fr.

Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1925)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue le 30 juin, au siège social, 10, rue du Général-Foy, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui font apparaître une perte de 130.000 francs.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé une augmentation de 1.450.000 francs du capital social pour le porter de 3.340.000 francs à 4.790.000 francs et a modifié les statuts en conséquence.

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 décembre 1925)

Aubervilliers. — Modification.— Soc. des ENTREPOTS FRIGORIFIQUES de l'AFRIQUE du NORD. — Transfert du siège : 49, Lécuyer. — 7 juil. 1925. — *Loi*.

Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1926)

L'assemblée ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui font apparaître un solde déficitaire, en raison des difficultés que présentait la mise au point de fabrication de salaisons, de charcuterie et de conserves, au Maroc.

Société de culture et d'élevage de Fedhala
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1930)

Casablanca, 25 mai. — Cette société anonyme, de constitution récente, a pour objet la mise en valeur agricole de terrains et l'élevage de tous animaux au Maroc.

Le siège social est à Fedhala (Maroc).

Le capital est de 1 million, en actions de 1.000 fr., sur lesquelles 35 ont été allouées en rémunération d'apport à la Société foncière de l'Afrique du Nord, à Fedhala. Le capital pourra être porté à 2 millions.

MM. Georges Foucault, industriel, à Paris, 148, avenue d'Italie ; et Émile Bailly et Jules Gillard, à Fedhala, sont les premiers administrateurs.

SOCIÉTÉ DES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD
(*L'Africain*, 15 août 1931)

Les pertes des exercices antérieurs ont pu être ramenées de 1.111.324 fr. 53 à 1.039.521 fr. 31, grâce à un léger résultat bénéficiaire. La Société a pu réaliser pour l'ensemble des produits — charcuterie, glace et entreposage — un chiffre d'affaires de 9.676.000 francs, qui représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 14 % environ ; par contre, les frais généraux et les frais d'entretien du matériel et des immeubles ont augmenté considérablement. La concurrence reste très âpre et rend les affaires difficiles.

L'INDUSTRIE FRIGORIFIQUE
ET LES APPLICATIONS DU FROID AU MAROC ⁷,
par M. Th. MONOD,
conseiller technique, directeur honoraire du Service de l'élevage, et
M. H. VELU,
chef du laboratoire de recherches du Service de l'élevage.
(*Revue générale du froid*, septembre 1931)

I. — Fabrication de la glace

A. — MARCHÉ DE LA GLACE DE CASABLANCA

La production totale de Casablanca dépasse sensiblement les besoins de la consommation locale, d'autant plus qu'il faut compter sur un appoint régulier de la S.E.F.A.N. de Fedhala, appoint qui peut atteindre 20 tonnes.

III. — Abattoirs frigorifiques.

⁷ Les renseignements nécessaires à rétablissement de ce rapport nous ont été aimablement fournis, soit par les industriels, les commerçants et les services publics, militaires ou civils, qui produisent ou utilisent le froid, soit par les vétérinaires municipaux, en particulier par MM. Eyraud, Grimpret, Laverone, Marquant, soit par les vétérinaires inspecteurs du service de l'élevage, chargés des services sanitaires, en particulier MM. Bernard, Chapuis, Lelaurin, etc.

À Fedhala, la S. E. F. A. N. (Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord) possède une installation très importante qui fonctionne depuis plusieurs années et elle s'est spécialisée dans la fabrication des jambons et des conserves :

Force motrice : 3 moteurs Diesel de 150 ch. à alternateurs accouplés.

Puissance employée actuellement : 620.000 kW.

Puissance frigorifique normale : 475.000 frigories à - 5°. Circulation de saumure.

9 salles froides, capacité 4.500 m³, destinées à recevoir de la viande congelée et toute marchandise périssable.

Nombre de bêtes abattues en 1930 : 4.745 porcs, 2.080 bœufs.

Fabrications : 140.000 kg de saucisson, 61.000 kg conserve de viande en boîte, 89.000 kg de salaisons.

.....
Seul, le frigorifique de la S.E.F.A.N. à Fedhala, est utilisé pour une fabrication importante de salaisons et de conserves.

(Les Archives commerciales de la France, 30 octobre 1935)

LE KREMLIN-BICÊTRE. — Modification aux statuts. — Soc. des ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES de l'AFRIQUE du NORD (S.E.F.A.N.), 77, avenue de Fontainebleau. — *Gazette du Palais*.

AEC 1951-857 — Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord (S. E. F. A. N.).

Siège : 77, avenue Paul-Vaillant-Couturier, LE KREMLIN-BICÊTRE A (Seine)[= Géo].

Capital — Société anon., fondée le 17 mai 1918, 76.500.000 fr. en 102.000 act.

Objet. — Création d'abattoirs industriels et entrepôts frigorifiques dans l'Afrique du Nord ; pêche maritime et fluviale ; fabrication et vente de la glace, salaisons conserves de viande, charcuterie, congélation et entreposage ; commerce et conservation de tous produits pouvant se conserver à basse température. — Exploitation à Fédala (Maroc).
Exp : saindoux, conserves de viandes, salaisons, charcuterie, glace.

Conseil. — MM. Maurice Tanon, présid.-direct. gén. ; Eugène Foucaud, Marcel Foucaud [fils de Jules], Charles Fould [fils d'Alphonse (Pompey), père de Pierre], Pierre Fould [Papeterie de Stenay], [Pierre] Perrin de Brichambaut [Hersent], Julien Schweitzer⁸, Sté Géo.

Jacqueline Bourquerel,
« Un port industriel du Maroc : Mohammedia »
(*Cahiers d'outre-mer*, Bordeaux, 1970, pp. 277-306)

[286] SEFAN (Société des entrepôts frigorifiques d'Afrique du Nord, fondée en 1919, s'orienta progressivement vers les industries de la viande. Elle occupe une superficie importante près du port, dans l'ancien quartier industriel, et groupe des ateliers très spécialisés. Au rez-de-chaussée, un abattoir équipé pour l'abattage de tous les animaux de boucherie est complété par des salles de découpage de la viande et des ateliers de charcuterie, car SEFAN orientait surtout ses activités vers le traitement du porc. L'usine avait son propre élevage de porc mais un arrêté municipal de 1968 ayant interdit les

⁸ Julien Schweitzer : des Usines Géo Foucault et Schweitzer (charcuterie industrielle).

porcheries à l'intérieur du périmètre urbain, SEFAN a dû fermer sa porcherie qui abritait de 1.000 à 1.500 porcs. Avec le départ de nombreux Européens, la société a perdu d'ailleurs la plus grande partie de sa clientèle pour la viande de porc. Elle s'approvisionne maintenant dans les abattoirs [287] municipaux, chez les éleveurs de la région et achète aussi des bovins et ovins à la Société de culture et d'élevage de Mohammedia.

Au sous-sol de l'usine se trouvent des salles de froid, à l'étage une chaîne de fabrication de conserves de légumes et une fabrique de glace pour le centre urbain et les environs. Les installations de SEFAN comportent, en outre, des chambres froides, louées à des maraîchers, un tunnel de congélation rapide à -30° et un parc auto avec des camions réfrigérateurs. Le capital investi était évalué en 1969 à 7.500.000 dirhams, soit environ 800 millions d'anciens francs.

Avant 1960, l'industrie de la viande représentait 70 % des activités de l'usine. Mais la perte de nombreux clients sur le marché local a entraîné une baisse d'activité pour cette entreprise qui possède aussi des usines à Marrakech et Agadir. Cette stagnation se traduit par une diminution considérable de la main-d'œuvre employée ; celle-ci représentait, en 1956, 1.200 ouvriers, mais en 1969, on ne dénombrait plus que 150 personnes dont 125 Marocains logés gratuitement dans des cités édifiées à la Kasbah (cité SEFAN-Cascadec).

De quels débouchés dispose donc actuellement SEFAN ? Le marché intérieur consomme la viande de mouton et de bœuf, et les conserves de légumes sont vendues à Casablanca, Fès, Meknès, et jusqu'à Marrakech. Le marché extérieur absorbe aussi une partie de sa fabrication. La France s'inscrit pour 50 % des ventes à l'étranger, mais SEFAN exporte aussi en Belgique, en Suisse, en Europe centrale, au Congo, en Éthiopie, en Amérique latine (Argentine, Brésil, Venezuela, Cuba). Jusqu'en 1965, une partie de ce courant commercial utilisait le port de Mohammedia vers Marseille, Bordeaux, Nantes ou Le Havre. Mais depuis que l'O.C.E. (Office chérifien d'exportation) prend en compte les exportations, les conserves de SEFAN doivent être acheminées par Casablanca, ce qui ôte un élément intéressant d'activité au port de Mohammedia. Les perspectives d'avenir de cette société semblent assez incertaines puisque l'industrie du porc est étrangère à la vie musulmane.

Dict. des groupes industriels et financiers, Seuil, 1978 :
Géo + Crédit industriel et commercial-CIC > SEFAN.

WW 1979 :

FOUCAUD (Marcel), administrateur de sociétés. Né le 12 fév. 1914 à Nontron (Dordogne). Fils de Jules Foucaud, conservateur des hypothèques, et de Mme, née Madeleine Vedrenne. Mar. le 3 sept. 1934 à Mlle Alice Mandeix (3 enf. : Frédéric, Marie-José, Catherine). Études : École primaire supérieure de Nontron. Carr. : employé de banque (1928-1934), directeur de caisse d'épargne (1934-1949), industriel [en confection et importateur de tissus plastiques, selon WWE 1967](1941-1960) administrateur de [Dina-Plastic Corporation, Casablanca](#) (depuis 1955) [+ [SEFAN à Fedala, selon AEC 1951](#)], président-directeur général de Dina-Products S.A. et de West-San à Paris, conseiller financier. Décor. : Médaille des prisonniers évadés. Sports : tennis, ski. Membre du Rotary-Club de Nontron. Adr. prof. [127 bis, av. Hassan II, Casablanca, selon WWE 1967], 23, passage Beslay 75011 Paris et 14, rue Charonne, 75011 Paris ; privées, 17 bis, av. des Tilleuls 78400 Chatou, le *Claud* et résidence *Dina-Palace*, 06230 Villefranche-sur-Mer.
